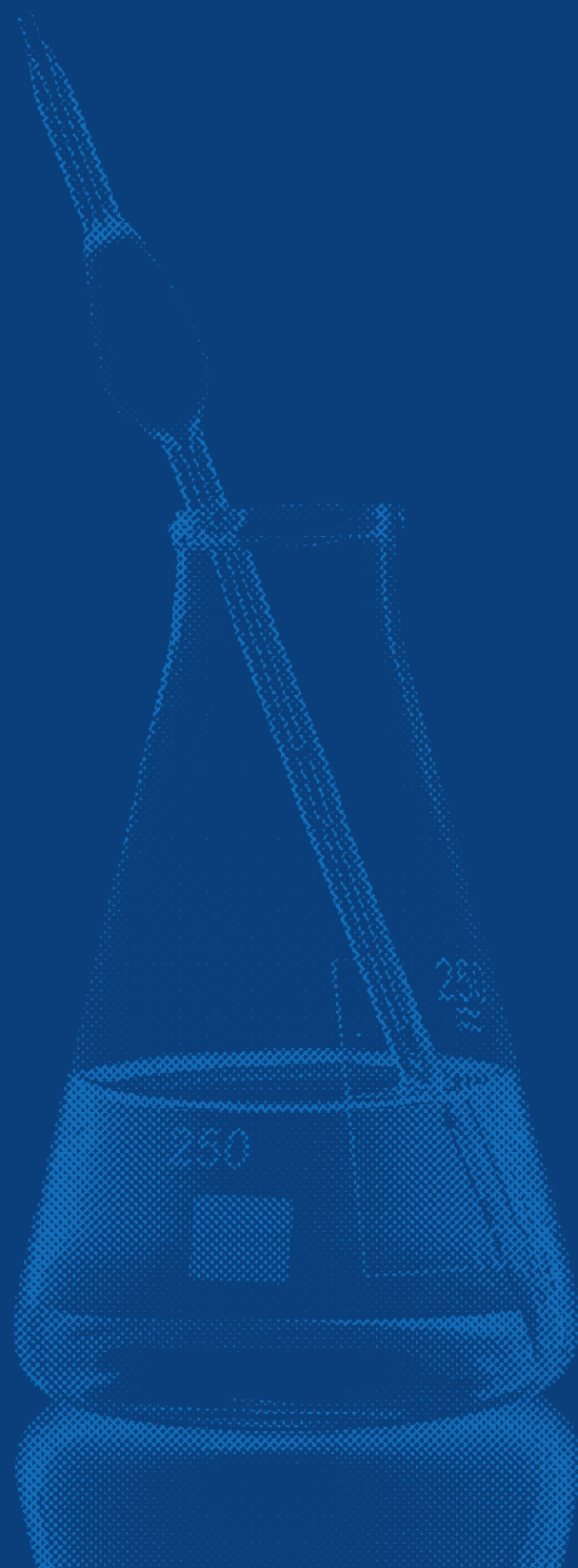


Rapport relatif à l'article 29 de la loi énergie-climat (« article 29 LEC »)

30 juin 2025





Sommaire

DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ	04
INFORMATIONS RELATIVES AUX MOYENS INTERNES DÉPLOYÉS PAR JEITO	12
PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE À L'ÉCHELLE DE L'ENTITÉ	13
STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS OU VIS-À-VIS DES SOCIÉTÉS DE GESTION ET MISE EN ŒUVRE	17
INFORMATIONS RELATIVES À LA TAXONOMIE EUROPÉENNE ET AUX COMBUSTIBLES FOSSILES	20
ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS PAR L'ACCORD DE PARIS	21
INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS À LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ	25
INFORMATIONS SUR LES DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES	27
LISTE DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNÉS EN VERTU DES ARTICLES 8 ET 9 DU RÈGLEMENT "DISCLOSURE" (SFDR)	29

Introduction

Présentation du rapport

Le présent rapport est établi en application des dispositions prévues par la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat (« LEC ») et de son décret d'application n° 2021-663 du 27 mai 2021. Le rapport article 29 LEC s'inscrit dans le cadre des obligations de transparence extra-financière des acteurs du marché financier et comprend des informations relatives à l'entité et aux fonds.

La politique d'investissement responsable et la déclaration sur les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité en ce qui concerne les produits financiers gérés, conformément à l'article 7 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 (« SFDR »), sont disponibles séparément sur le site internet de Jeito.

Jeito Capital

Fondée en 2018 par la Dr Rafaèle Tordjman, Jeito Capital (« Jeito ») est une société de gestion de premier plan qui place les besoins du patient au cœur de sa thèse d'investissement en finançant et en accélérant le développement d'innovations médicales majeures. Jeito accompagne tout au long de leur croissance les entreprises biopharmaceutiques, et plus particulièrement leurs équipes de direction, grâce à son équipe multidisciplinaire et experte composée de 29 membres au 31 décembre 2024. Cet accompagnement se fait également à travers d'importants investissements en capital avec pour objectif de façonner les futurs leaders mondiaux du secteur de la santé et de favoriser l'accès des patients à des solutions thérapeutiques innovantes, principalement en Europe et en Amérique du Nord. Ses bureaux sont situés à Paris et à New York, mais les équipes sont également basées en Suisse et au Royaume-Uni.

Jeito déploie une stratégie d'investissement différenciée, ciblant des maladies graves dans les domaines où les besoins médicaux non satisfaits sont importants, pour accélérer la mise sur le marché de thérapies innovantes et faciliter leur accès aux patients. L'un des enjeux est d'accompagner de jeunes structures afin de les soutenir dans leur développement jusqu'au stade de la commercialisation de médicaments innovants à l'échelle mondiale, en maîtrisant les différentes étapes de progression. Ces thérapies innovantes visent à offrir un bénéfice majeur aux patients, à leur entourage, aux soignants, aux systèmes de santé et à la société.

Démarche générale de l'entité

Un engagement fort

Notre stratégie d'investissement est conçue pour accompagner les entreprises de la biopharma en leur apportant notre expertise sur différentes fonctions clés, de la science à la commercialisation, en miroir des rôles des grands groupes pharmaceutiques, afin de développer les entreprises selon les plus hauts standards de qualité exigés par le marché. En effet, notre expertise, qui s'applique sur toute la chaîne de développement du médicament innovant, associée à un important réseau d'experts scientifiques, nous permet de soutenir la croissance de jeunes biopharmas vers une transformation durable. Pour cela, nous avons mis en place des processus visant, à la fois, à transformer les entreprises, à être exemplaires dans nos pratiques et à engager notre écosystème vers l'adoption de

pratiques plus durables. En ce sens, cet accompagnement fait partie intégrante de notre identité d'investisseur durable.

Nous avons, chez Jeito, pour objectif de renforcer notre impact sur chacune de nos participations, dès la phase de due diligence et jusqu'à la phase de sortie, selon des principes de collaboration et de partenariat. Cette relation se doit d'être forte et constructive. Nous soutenons, en ce sens, le management et l'ensemble de l'organisation sur les plans financier et extra-financier et partageons avec eux la conviction que la mise en place de pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) solides contribue aux principes de durabilité des entreprises et à leur performance à long terme.

La durabilité au cœur de nos activités...

Nous sommes régulièrement en discussion avec les entreprises de notre portefeuille sur différents sujets liés à la durabilité grâce à des outils de communication que nous avons su mettre à leur disposition. Nous les questionnons sur l'intégration des critères ESG tout au long du processus d'investissement et de désinvestissement, que ce soit lors du pré-investissement, lors de la due diligence, lors de la détention de

l'actif ou encore en dernière étape, pour préparer une sortie. Nous nous attachons donc à suivre, avec une fréquence annuelle, leurs avancées quant à l'évolution de leur intégration de la durabilité dans leurs pratiques et leurs activités. Nous avons également l'ambition de continuer à accompagner l'ensemble de nos participations lors de l'élaboration de plans d'action, aussi bien sur le volet E, S que G.

L'évaluation des critères ESG s'applique à toutes les entreprises du portefeuille et se structure autour des trois dimensions suivantes :

Gouvernance

- Gouvernance responsable
- Composition des organes de gouvernance, incluant des membres indépendants et des femmes
- Normes et éthiques et respect des droits humains
- Respect du bien-être animal
- Sécurité et confidentialité des données
- Identification des litiges ou violations liés à l'éthique des affaires

Santé et Social

- Innovation dans les secteurs de la santé, en particulier pour les patients gravement malades
- Relation avec les associations de patients
- Bien-être et sécurité au travail
- Promotion de l'égalité des chances, de l'inclusion et de la diversité
- Plan rigoureux de recrutement, d'engagement et de rétention des employés

Environnement

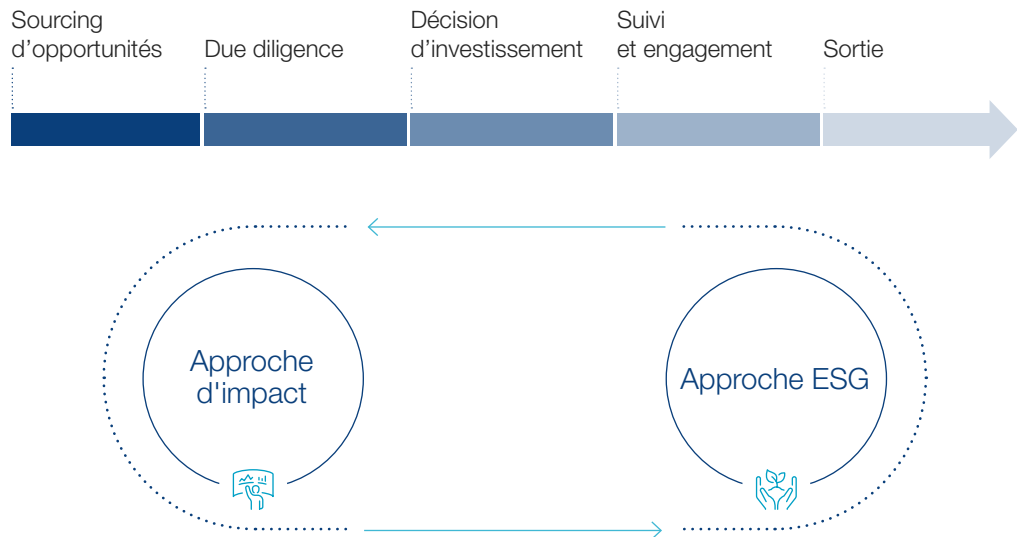
- Considération de l'empreinte carbone et de la gestion de l'énergie
- Promotion de la réduction des déchets, du recyclage et de la réutilisation
- Identification et gestion des risques en matière de durabilité

En 2024, Jeito a activement affiné sa méthodologie pour quantifier l'impact potentiel des traitements développés par les sociétés du portefeuille sur les populations de patients. À travers la définition, le développement et le suivi d'indicateurs de performance, cette méthodologie démontre le fort alignement entre la stratégie d'investissement de Jeito et sa contribution à l'impact positif.

- **Faire preuve d'exemplarité** : l'une de nos valeurs fondamentales est de savoir faire preuve d'exemplarité. Nous nous attachons ainsi à appliquer à notre propre structure ce que nous demandons à nos participations. Par exemple, dans la perspective de mesurer l'empreinte carbone de notre portefeuille, nous avons réalisé une seconde estimation du bilan carbone de notre société de gestion en 2024. Cette initiative constitue une étape clé pour structurer notre propre trajectoire environnementale et mieux accompagner, de manière concrète et crédible, les entreprises du portefeuille dans leurs démarches de durabilité.
- **Accompagner les acteurs de notre écosystème** : notre volonté est d'agir aux côtés de l'ensemble des parties prenantes de notre écosystème. Cela se traduit notamment par la promotion active des meilleures pratiques en matière de durabilité, que ce soit dans le cadre des levées de fonds ou lors des échanges avec nos co-investisseurs. En favorisant un alignement autour de standards exigeants, nous contribuons à faire évoluer les pratiques du secteur et à ancrer l'impact positif au cœur des décisions d'investissement.

... et intégrée dans notre stratégie d'investissement

Chez Jeito, les enjeux liés à la durabilité sont intégrés tout au long du processus d'investissement et de désinvestissement

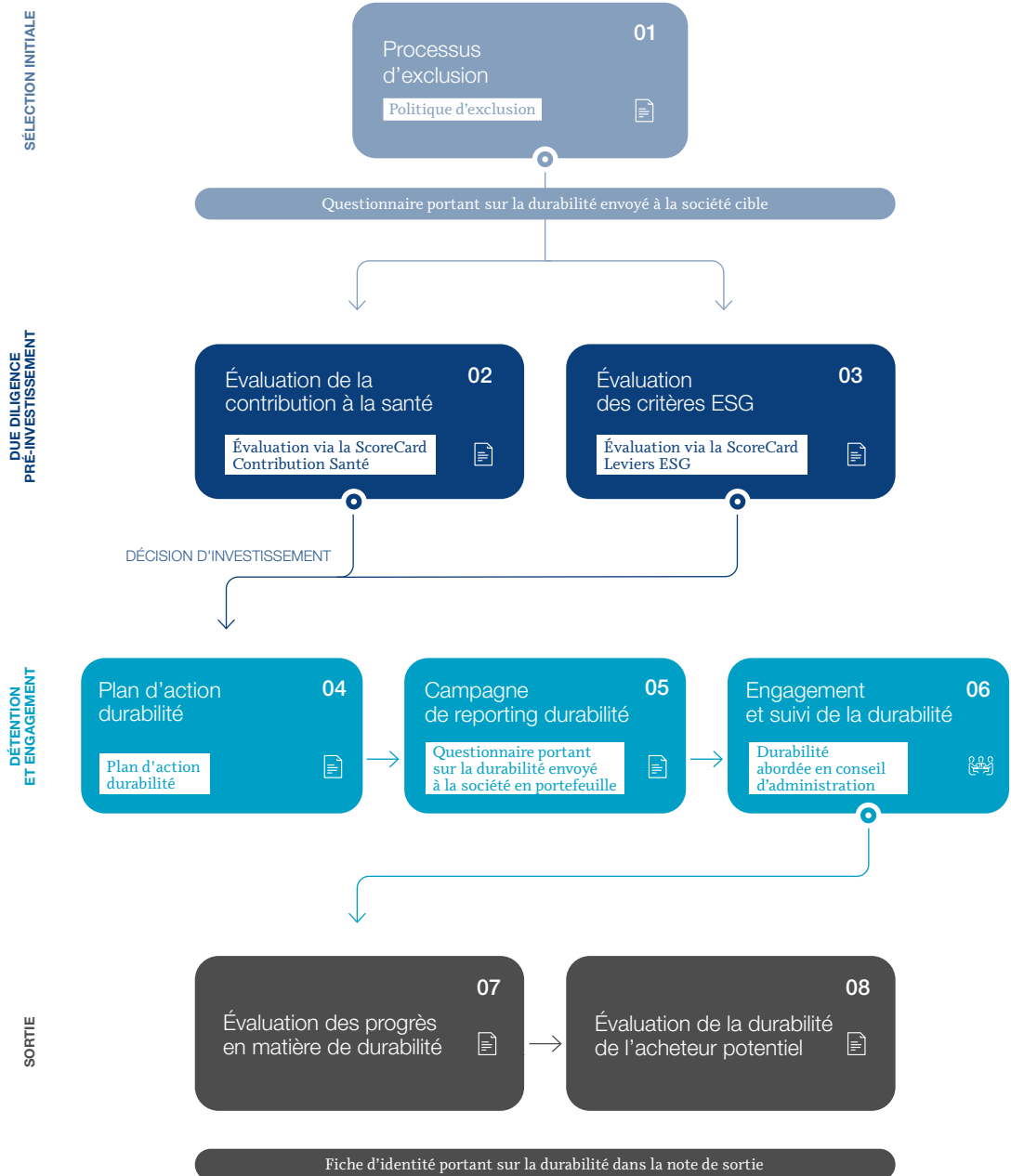


Processus intégré de due diligence pour une approche rigoureuse et systématique: en parallèle de l'évaluation du potentiel marché et de l'évaluation financière, une évaluation sur les critères extra-financiers est réalisée pour chaque opportunité avant investissement (étapes de sélection et de pré-investissement). Cette étape nous permet de nous assurer que la décision d'approfondir ou celle de rejeter l'opportunité d'investissement prise par le comité d'investissement repose à la fois sur des critères financiers, mais aussi extra-financiers. L'objectif est de garantir que toutes les participations de notre portefeuille ont correctement été évaluées selon les trois piliers de l'ESG.

Phase de détention et engagement: cette évaluation est ensuite revue régulièrement pendant toute la période de

détention avec une périodicité annuelle, et permet de conseiller l'entreprise du portefeuille. Une présentation de l'ensemble des actions envisagées est prévue au minimum une fois par an, lors d'une réunion du conseil d'administration ou du conseil de surveillance par le management de l'entreprise à l'ensemble des co-investisseurs. Notre objectif pour 2025 est de disposer, pour chaque investissement du portefeuille, d'un plan d'action clairement défini et mis en œuvre.

En phase de sortie: Jeito effectue plusieurs analyses, examinant l'évolution commerciale, les états financiers ainsi que les améliorations en matière de durabilité pour mettre en évidence les progrès de l'entreprise auprès des acheteurs potentiels.



Communication de l'information liée à la durabilité

Comme précisé précédemment et conformément à la loi énergie-climat, ce rapport répondant aux obligations légales de l'article 29 LEC sera publié annuellement afin de répondre à notre objectif de transparence sur nos activités quant à l'intégration de durabilité dans nos activités tant au sein de notre process d'investissement qu'au sein de la société de gestion. Il sera adressé à l'Ademe (et donc au Climate Transparency Hub – CTH) et mis à disposition sur notre site internet : www.jeito.life sur les données au 31 décembre 2024.

Par ailleurs, Jeito établit annuellement un rapport Sustainability à destination de ses investisseurs mettant en évidence la prise en compte et la progression des analyses liées à la durabilité et aux critères ESG.

La documentation précontractuelle du fonds Jeito S.L.P. (« Jeito I ») et Jeito II S.L.P. (« Jeito II ») établit également les modalités de prise en compte des risques de durabilité et des incidences négatives en matière de durabilité.

Chartes, labels et initiatives

2020

- Signature des Principes pour l'investissement responsable (PRI) soutenus par l'ONU
- Participation à la commission France Invest



2021

- Premier questionnaire ESG envoyé aux entreprises du portefeuille
- Publication de la politique ESG sur le site web
- Publication de la politique d'exclusion sur le site web
- Classification de notre premier fonds Jeito I selon l'article 8 du SFDR
- Mise en place du comité ESG chargé des premières actions

2022

- Revue de l'approche d'investissement durable avec le support d'un cabinet de conseil
- Mise à jour de la politique ESG
- Refonte du questionnaire ESG à destination des participations
- Développement d'un outil d'analyse pour mesurer la contribution des investissements du fonds Jeito I au secteur de la santé
- Première publication du rapport de durabilité de Jeito
- Première publication du rapport article 29 de la loi énergie-climat

2023

- Deuxième rapport de durabilité de Jeito publié
- Deuxième rapport article 29 de la loi énergie-climat
- Première publication du rapport d'incidences négatives en matière de durabilité pour les investisseurs du fonds Jeito S.L.P.
- Deuxième rapport et évaluation PRI
- Signature de l'Initiative climat internationale (iCI)
- Première estimation de l'empreinte carbone de Jeito (excluant les émissions du portefeuille)
- Classification de notre deuxième fonds Jeito selon l'article 8 du SFDR



2024

- Troisième publication du rapport de durabilité de Jeito
- Troisième publication du rapport article 29 de la loi énergie-climat
- Deuxième publication du rapport d'incidences négatives en matière de durabilité pour les investisseurs du fonds Jeito S.L.P.
- Mise à jour de la politique d'investissement responsable

2025

- Renforcement de notre approche Impact basée sur le GIIN et le FIR
- Quatrième publication du rapport de durabilité
- Quatrième publication du rapport article 29 de la loi énergie-climat
- Troisième publication du rapport sur les principaux indicateurs d'impact (PAIs)
- Mise à jour de la politique d'investissement responsable
- Deuxième estimation de l'empreinte carbone de Jeito (y compris les émissions du portefeuille)



Fin 2020, Jeito est devenu signataire des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UN PRI) et s'est engagé à respecter l'ensemble des principes définis par cette initiative.

Nous accueillons favorablement les PRI, qui utilisent les objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) comme critères tangibles et comme feuille de route pouvant nous aider à élaborer, à notre échelle, notre propre approche en matière de durabilité. Ils abordent les défis auxquels nous sommes confrontés en tant que société ayant une présence mondiale, liés entre autres à la pauvreté, à l'inégalité, au changement climatique, au développement des sociétés, à la paix et à la justice. Comme tout signataire des PRI, notre engagement porte sur les six principes suivants :

- nous prenons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement ;
- nous sommes des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG

dans nos politiques et pratiques d'investisseurs ;

- nous demandons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG ;
- nous favorisons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs ;
- nous travaillons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes ;
- nous rendons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

Par ailleurs, Jeito Capital est membre de France Invest, l'organisation professionnelle des sociétés de gestion françaises, qui œuvre, entre autres, pour un accompagnement de ses membres sur le sujet de la durabilité. Pour contribuer activement aux dialogues européens sur la durabilité, Jeito est devenu membre d'Invest Europe en 2023, renforçant ainsi son implication dans les sujets d'investissement durable en Europe.

Fin 2023, **Jeito s'est engagé dans l'Initiative climat international (iCI)** dans le but de contribuer à la réduction des émissions de carbone des entreprises soutenues par les marchés privés et de garantir des performances d'investissement durables. Dans ce cadre, Jeito se concentre particulièrement sur :

1

Contribuer à l'objectif de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement climatique bien en dessous de 2 degrés Celsius, et dans la poursuite de l'objectif de 1,5 degré, en intégrant l'analyse du changement climatique dans son processus d'investissement.

2

Conseiller les entreprises du portefeuille pour réaliser une mesure de leur empreinte carbone et encourager fortement les équipes de direction à élaborer un plan d'action pour la réduction des émissions et la lutte contre le changement climatique.



L'année 2024 a été marquée par plusieurs réalisations significatives, poursuivant la dynamique du portefeuille et notre engagement en faveur de la création de valeur durable. Deux sociétés du portefeuille ont été cédées avec succès à des grands laboratoires pharmaceutiques. Ces opérations témoignent non seulement de la qualité

des sociétés accompagnées, mais aussi de la pertinence de notre stratégie d'investissement axée sur l'innovation et la création de valeur durable dans le secteur de la santé. Par ailleurs, en interne, nous avons mobilisé l'ensemble des équipes de développement autour d'une fresque One Health, un atelier collaboratif permettant de croiser les enjeux de santé avec ceux de la transition environnementale.

Enfin, en écho à nos valeurs d'inclusion et de performance, des places pour les Jeux paralympiques ont été mises à disposition des salariés de Jeito, soulignant notre attachement au sport comme vecteur d'engagement, de diversité et de cohésion.

Un alignement sur les objectifs de développement durable

En tant qu'investisseur durable, Jeito s'est profondément engagé à bâtir un avenir plus durable pour tous en alignant sa mission et son portefeuille sur les objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD). Nous sommes convaincus que, grâce à nos investissements, nous pouvons contribuer à améliorer la santé et le bien-être à l'échelle mondiale, en particulier pour les patients ayant des besoins médicaux majeurs non satisfaits.

Nous avons identifié cinq ODD pour lesquels nous estimons que nos activités peuvent avoir un impact significatif. Nous donnons la priorité aux investissements dans les entreprises qui s'attaquent aux

défis liés à la recherche dans le secteur de la santé (ODD 3) et nous soutenons les entreprises qui favorisent l'innovation et les thérapies révolutionnaires (ODD 9). Nous faisons la promotion pour l'égalité des sexes et la diversité (ODD 5), créons des emplois, aidons les futurs leaders dans l'industrie de la santé (ODD 8) à se développer. D'ailleurs, au sein de Jeito, nous accordons une importance particulière à la diversité des genres aux postes de direction de l'entreprise, et nous soutenons cela par le biais d'initiatives et d'engagements. Enfin, nous sommes convaincus que nous pouvons contribuer à faire face au changement climatique (ODD 13) et œuvrons en ce sens.

ODD 13 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Mesurer les impacts potentiels
- Encourager les actions propices à l'environnement

ODD 9 : INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

- Encourager l'innovation
- Soutenir le développement de l'écosystème médical

ODD 3 : ACCÈS À LA SANTÉ

- Réduire le taux de mortalité
- Augmenter l'espérance de vie
- Améliorer la qualité de vie

ODD 5 : ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

- Promouvoir l'égalité des sexes au sein des sociétés du portefeuille

ODD 8 : ACCÈS À DES EMPLOIS DÉCENTS

- Création d'emplois hautement qualifiés
- Façonner les leaders de la biopharma



Aller **plus vite**
pour le patient,
plus loin avec
les équipes
dirigeantes de la
biopharma.



Informations relatives aux moyens internes déployés par Jeito

2

Renforcement des moyens internes en 2024

En 2024, Jeito a renforcé différents mécanismes pour que les facteurs de la durabilité soient pris en compte à la fois dans son fonctionnement interne et en tant qu'investisseur.

Différentes ressources techniques ont été mises en place :

- modification des outils de suivi de la performance ESG du portefeuille en vue d'améliorer la collecte de données des sociétés en portefeuille (reporting, analyse des données et identification de plans d'action) ;

liorer la collecte de données des sociétés en portefeuille (reporting, analyse des données et identification de plans d'action) ;

- recours à un cabinet externe spécialisé pour soutenir l'approche de durabilité et la feuille de route pour le déploiement de l'ESG au sein des entreprises du portefeuille ;
- formations et sensibilisation des collaborateurs de Jeito aux sujets environnementaux.

Ressources pour une finance durable

Ces différentes ressources techniques sont utilisées pour renforcer notre démarche en matière de durabilité et optimiser nos pratiques sur le marché. Ainsi, pour soutenir notre effort et dans le but de nous assurer que notre approche est correctement adaptée au secteur de la biopharmacie, Jeito a maintenu sa collaboration avec un cabinet de conseil tiers, en coordination avec le responsable de la durabilité.

En 2024, Jeito a continué de faire appel à un prestataire externe pour la collecte de l'ensemble des données ESG, tout en adaptant cette solution aux spécificités des secteurs de la biopharmacie et du capital-investissement.

En parallèle, la collaboration avec un cabinet de conseil externe, coordonnée par notre responsable de la durabilité, a renforcé la qualité de notre démarche de création de valeur durable. Leur appui sur l'analyse ESG et l'engagement auprès des sociétés en portefeuille a permis d'assurer la pertinence, la robuste

tesse et la fiabilité de notre approche, afin d'évaluer les impacts et contributions potentielles de notre portefeuille sur les dimensions environnementale et sociale, et d'en suivre la performance durable à long terme.

Outre la facilitation de la collecte des données, cet outil permet également aux entreprises du portefeuille d'estimer leur empreinte carbone via un module spécifique. Par ailleurs, Jeito affirme son engagement en faveur de la durabilité en promouvant des échanges réguliers entre les équipes d'investissement, les entreprises accompagnées et le responsable de la durabilité.

Au total, quatre collaborateurs ont participé activement au déploiement de la stratégie de durabilité et ESG de la société, soit 14 % du personnel de Jeito au 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2024, le budget alloué au déploiement et au suivi des sujets de durabilité chez Jeito représentait 100 k€.

Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance à l'échelle de l'entité

3

Gouvernance collective et collaborative

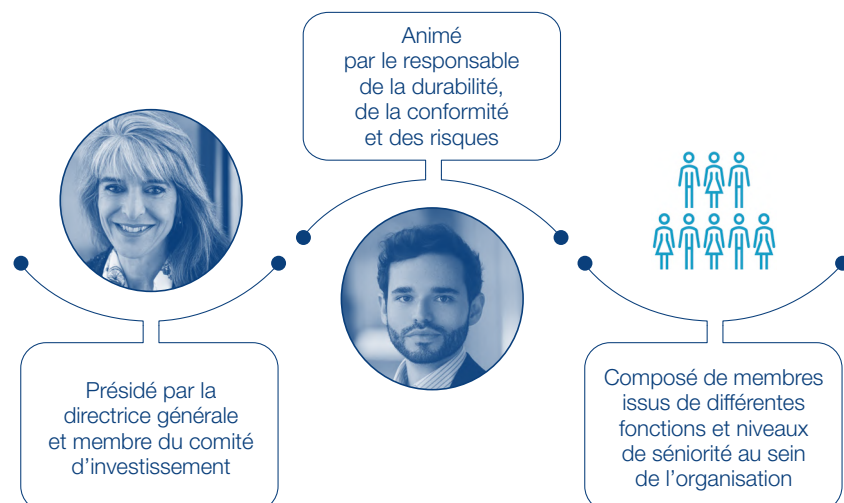
Le comité de durabilité est présidé par Sabine Dandiguian, associée-gérante et membre du comité d'investissement. Ce comité est dirigé par le responsable de la durabilité et est chargé de traiter tous les sujets potentiels soulevés par le reste de l'organisation ne participant pas au comité.

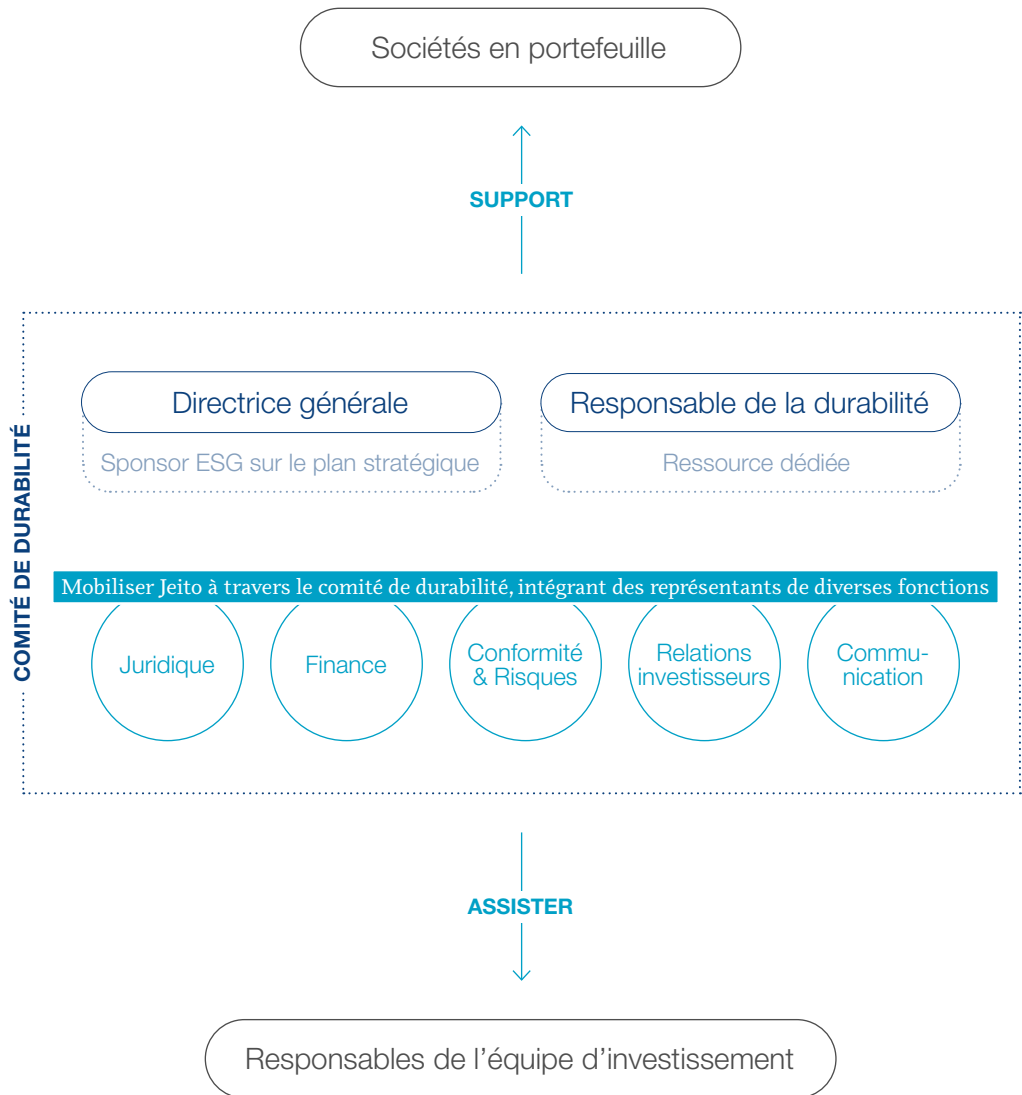
Jeito considère son parcours de durabilité comme un projet collaboratif et collectif, pertinent et significatif pour tous, et comme l'un de ses domaines de stimulation et d'amélioration. Jeito estime qu'il est essentiel d'avoir des membres du comité issus de diverses fonctions et divers niveaux de séniorité au sein de l'organisation pour garantir une adoption cohérente de son approche durable à travers l'entreprise. Le comité est donc responsable de s'assurer que tous les employés sont conscients de la politique d'investissement responsable et des processus de

Jeito, et qu'ils sont mis en œuvre dans toutes les fonctions de l'entreprise.

En interne, les questions ESG et de durabilité sont soutenues par le responsable de la durabilité ainsi que par le comité de durabilité, composé de plusieurs membres de l'équipe d'investissement et des fonctions stratégiques qui consacrent une partie de leur temps au déploiement de l'ambition de durabilité de Jeito. L'expertise professionnelle de chaque membre du comité de durabilité, acquise dans leur domaine spécifique, permet d'assurer un dispositif de durabilité robuste.

Tout au long de l'année 2024, le responsable de la durabilité de Jeito a mené une revue complète de la stratégie de durabilité et ESG de Jeito pour identifier des actions à court, moyen et long termes pour la soutenir.



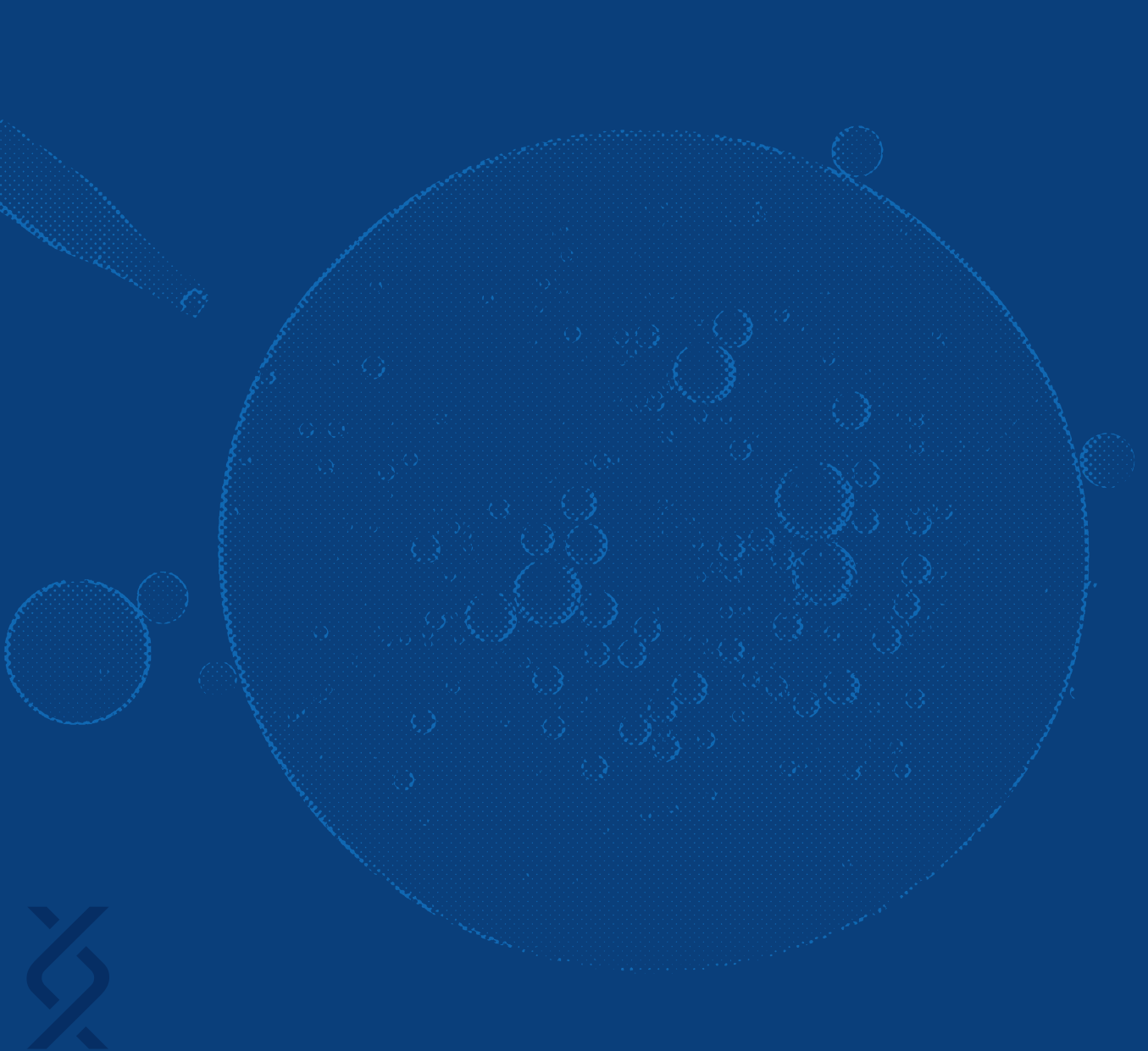


Renforcer le bien-être de nos collaborateurs et développer les talents

Nous promouvons une gestion responsable des ressources humaines et considérons la diversité de genre et culturelle comme un ingrédient clé pour l'enrichissement du capital humain et le succès. Ayant l'objectif d'avoir une empreinte mondiale en tant que société d'investissement globale et de mieux soutenir la croissance de nos entreprises en portefeuille, nous encourageons fortement la diversité des personnes et des cultures.

L'égalité des genres fait partie de l'ADN de Jeito, et l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes, en matière de recrutement et de salaires, est l'une de nos valeurs clés. Conformément à la loi Rixain n° 2021-1774 du 24 décembre 2021, transposée dans le Code monétaire et financier à l'article L. 533-22-2-4, la parité est respectée au 31 décembre 2024, les femmes représentant environ 75 % du personnel et 65 % de l'équipe d'investissement.

Chez Jeito,
la durabilité est au
cœur du processus
de création de valeur.



Développement des talents et formation

Jeito encourage également la gestion des plans de carrière individuels pour soutenir le développement et le bien-être des collaborateurs. Ce soutien inclut des programmes de mentorat pour les nouveaux collaborateurs, l'intervention de coachs externes pour améliorer les compétences comportementales, ainsi que des formations et la participation à des conférences. Jeito considère la formation et la participation à des conférences et des débats comme des moteurs essentiels pour acquérir des connaissances, les améliorer aux plus hauts standards internationaux ainsi que nos processus.

De plus, Jeito a développé un programme de formation pour soutenir et renforcer l'expertise des équipes sur les questions de durabilité. Jeito accorde une importance particulière à la sensibilisation et à la formation continue de ses équipes sur les enjeux ESG et les risques associés. En 2024, des sessions de formation ont été organisées sur le changement climatique, les processus ESG, la cybersécurité, ainsi que sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

En complément, des modules spécifiques ont été déployés sur la prévention des abus de marché, la gestion des conflits d'intérêts, les principes de durabilité d'un point de vue ESG et la fresque de la santé, mobilisant l'ensemble des collaborateurs. Le responsable durabilité a également animé une formation interne sur le bilan carbone et ses enjeux, en continuité avec la fresque du climat précédemment réalisée. Cette initiative renforce ainsi la compréhension collective des impacts environnementaux de l'activité et l'engagement des équipes.

En 2025, l'équipe de Jeito bénéficiera d'une série de sessions de formation plus renforcées couvrant des sujets clés tels que les processus de durabilité, le cadre de quantification de l'impact interne, la cybersécurité, le développement de matériaux de marquage, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. En outre, Jeito a encouragé l'engagement et l'alignement de l'équipe grâce à la mise en œuvre d'un plan d'incitation en place depuis 2022.

Intégration des risques de durabilité dans la politique de rémunération variable

Les réussites collectives et individuelles en matière d'intégration des critères ESG et des méthodes d'intégration des risques de durabilité (« objectifs ESG ») dans le processus de prise de décision d'investissement sont l'un des indicateurs de la rémunération variable. Le montant de la rémunération variable est équilibré par rapport à celui de la rémunération fixe. La rémunération variable est déterminée

en fonction de critères à la fois qualitatifs et quantitatifs. Les principes et l'application de la politique de rémunération sont revus au moins une fois par an par la présidente, la directrice générale, le directeur financier et le responsable de la conformité, contrôle interne et risques de Jeito conformément à la directive sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (« AIFMD »).

Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion et mise en œuvre

Dialogue et engagement en 2024

En tant qu'investisseur responsable actif, Jeito considère qu'il est essentiel d'engager un dialogue avec toutes les entreprises du portefeuille ainsi que de les soutenir sur les questions liées aux enjeux de la durabilité tout au long de la période de détention. Nous veillons à ce que ces entreprises opèrent conformément à nos valeurs, en mettant l'accent sur la promotion du bien-être et le développement des talents, la limitation des impacts environnementaux et les pratiques de bonne gouvernance des activités. Jeito a ainsi développé une stratégie d'engagement basée sur le dialogue avec le top management des sociétés du portefeuille, en leur fournissant un soutien technique, opérationnel et stratégique complet du début à la fin du processus d'investissement. Cette stratégie d'engagement couvre l'ensemble des investissements.

Fort de son expérience acquise en 2023, Jeito a poursuivi en 2024 ses efforts afin de mieux aborder avec les sociétés du portefeuille la prise en compte des critères de durabilité dans leur développement. Cette démarche comprend :

- un dialogue au sein des organes de contrôle des entreprises ;

- des échanges avec les dirigeants sur les problématiques ESG pour identifier les actions éventuellement mises en place et émettre des recommandations pertinentes afin de faire progresser la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) de chaque société ;
- la collecte d'informations et de données ESG ;
- l'identification des risques de durabilité et des principales incidences négatives propres à chaque société.

Jeito continue à affiner plus précisément l'impact de son portefeuille sur le secteur de la santé et son alignement avec la mission de Jeito en réalisant une évaluation d'impact pour tous les nouveaux investissements et en la déployant aux sociétés du portefeuille actuel.

En 2024, parmi les sociétés du portefeuille, 86 % des entreprises ont intégré la durabilité à l'ordre du jour d'au moins un conseil d'administration ou de surveillance. Par ailleurs, Jeito a également continué d'accompagner des sociétés en portefeuille dans la mise en place d'une feuille de route durabilité. L'objectif est de renforcer cet accompagnement des sociétés actives du portefeuille d'ici la fin de l'année 2025.

Consciente de la diversité des niveaux de maturité sur ces sujets, l'équipe adapte en continu la fréquence et le contenu des formations, en concertation avec le comité de durabilité, afin de répondre aux besoins de l'ensemble des parties prenantes.

À la suite de la mise en œuvre des recommandations de la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures), tous les employés de Jeito ont bénéficié de l'atelier « La Fresque du Climat » en 2023. Cette initiative de sensibilisation visait à améliorer collectivement la compréhension du fonctionnement, de l'échelle et de la complexité des défis liés au climat, permettant ainsi à Jeito de prendre des actions plus rapides et efficaces.

Jeito accorde une attention particulière à la bonne gouvernance, à l'impact social et environnemental des entreprises dans lesquelles les fonds gérés par Jeito sont investis. C'est pourquoi Jeito met en place toutes les actions nécessaires pour exercer son droit de vote et prend position sur ces sujets lors des assemblées générales et/ou des conseils d'administration, conformément à la stratégie d'investissement du fonds.

Au titre de l'année 2024, Jeito a voté favorablement à toutes les résolutions en assemblée générale et conseils d'administration encourageant le développement de la durabilité au sein des sociétés du portefeuille.

Politique d'exclusion

Jeito a mis en place une politique d'exclusion sectorielle. Avant la réalisation de due diligences, toutes les opportunités d'investissement font l'objet d'une analyse de conformité à cette politique. Les opportunités d'investissement qui ne sont pas conformes à la politique d'exclusion sont automatiquement écartées par l'équipe d'investissement.

Cet exercice permet à Jeito d'exclure de potentiels investissements dans des secteurs autres que celui de la santé et qui présentent des risques et des incidences négatives en matière de durabilité : armes et munitions ; avions et machinerie en lien avec l'aviation ; projets miniers ; activités d'extraction de charbon ; sables bitumineux ; gaz ou pétrole de schiste ; gaz ou pétrole dans l'Arctique ; centrales électriques au charbon ; centrales nucléaires ; production d'énergie électronique dépassant la norme de performance en matière d'émissions ; chaîne de valeur de l'huile de palme et de la pâte de bois ; produits en lien avec le tabac et les e-cigarettes ; boissons alcoolisées ; spéculation sur les denrées alimentaires ; stupéfiants illégaux ; produits chimiques organiques et inorganiques de base ; pesticides chimiques ; herbicides et toutes autres substances dangereuses ;

filets dérivants ; ciment ; fibres d'amiante et produits contenant des biphényles polychlorés ; engrais et composés azotés ; matières plastiques sous forme primaire ; fer de base ; acier ; ferro-alliages et aluminium ; pornographie ; jeux d'argent et jeux électroniques ; fourrure ; commerce de toute espèce végétale ou animale ou de produits régis par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (« CITES »).

Les détails de chaque secteur exclu sont listés dans la politique d'exclusion de la société de gestion disponible sur le site « www.jeito.life ».

Jeito a également décidé de ne pas investir dans :

- les entreprises qui violent les traités ou conventions des Nations Unies ;
- les entreprises qui mettent en péril ou violent directement ou indirectement les droits humains ;
- les entreprises qui utilisent le travail des enfants ou le travail forcé ; qui ne respectent pas le droit des travailleurs de s'organiser en syndicat ou de s'assurer que les intérêts et la voix des travailleurs peuvent être entendus au sein

de l'entreprise ; qui sont engagées dans des pratiques d'accaparement des terres ou qui développent illégalement des projets agricoles dans des zones protégées ;

- les entreprises qui contribuent à mettre en danger la biodiversité et la santé humaine ;
- les entreprises présentant un niveau élevé de risques de durabilité et d'impacts négatifs potentiels de principe ;
- les entreprises qui se livrent à des activités de corruption, de blanchiment d'argent et de terrorisme financier, ou situées dans des juridictions à haut risque selon le GAFI et faisant l'objet d'un appel à l'action ;
- les entreprises qui violent, selon une source officielle telle que l'ONU ou l'OCDE, un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial sans prendre de mesures correctives crédibles ;
- les entreprises qui font l'objet de sanctions économiques ou financières internationales imposées par la France, l'Union européenne, le Royaume-Uni, les États-Unis, incluant l'OFAC et le Conseil de sécurité des Nations Unies ;
- les entreprises qui ont leur siège social ou l'un des principaux établissements au moment de l'investissement des fonds de Jeito dans une juridiction classée comme «non conforme» par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et son Forum mondial sur la transpa-

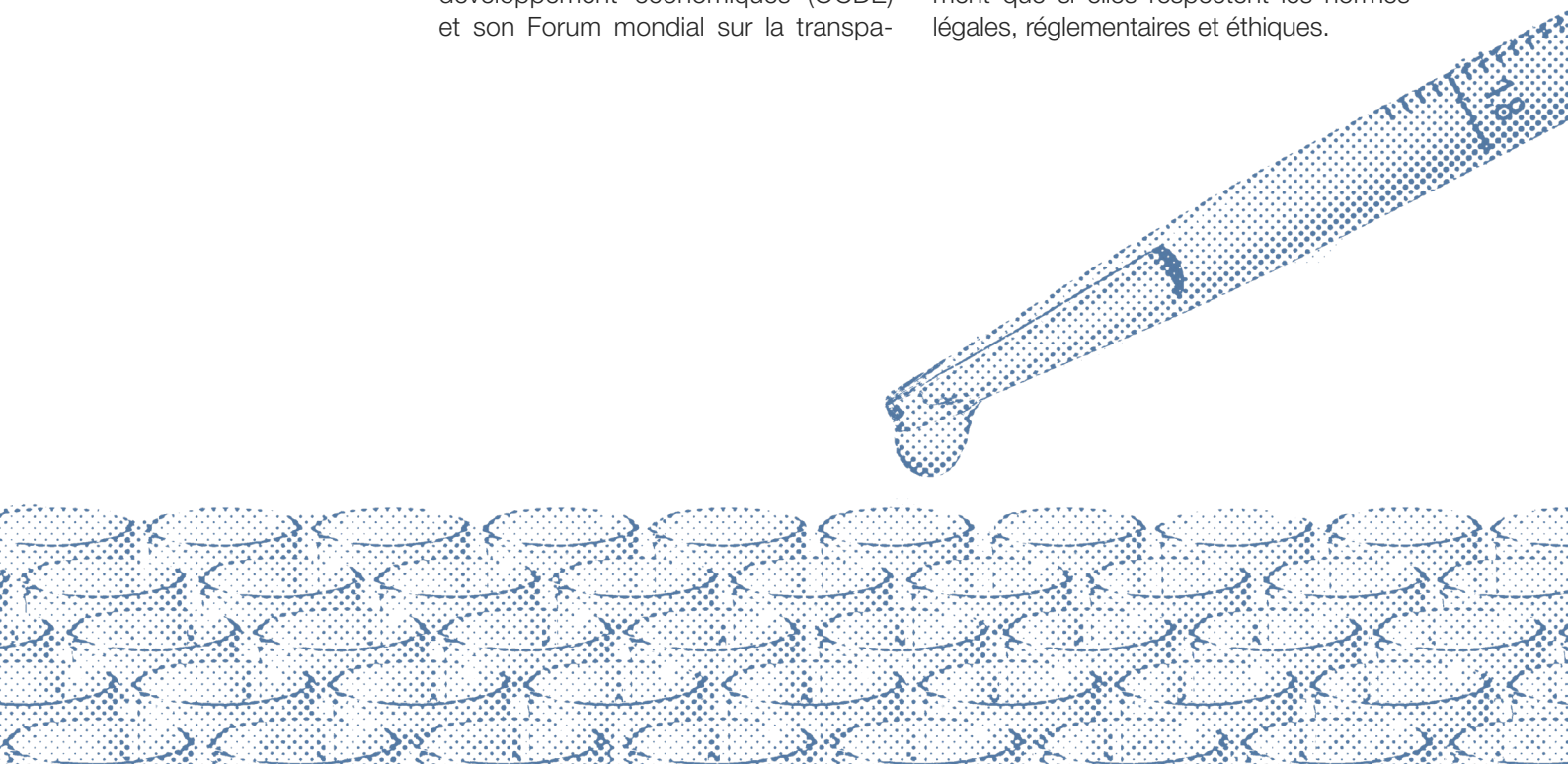
rence et l'échange de renseignements à des fins fiscales ;

- les entreprises qui ont leur siège social ou l'un des principaux établissements au moment de l'investissement des fonds de Jeito, dans une juridiction figurant sur la liste établie par arrêté conjoint du ministre de l'Économie et du ministre du Budget, conformément au deuxième alinéa de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

De plus, Jeito s'engage à n'investir que dans des entreprises du domaine de la santé conformes aux réglementations en vigueur sur l'éthique animale dans les études précliniques. Seules les entreprises impliquées dans la recherche et le développement de traitements et de thérapies conformes aux règles et aux lois qui régissent le secteur de la santé entrent dans la politique d'investissement

Jeito n'investit pas dans les entreprises impliquées dans le clonage humain ; la gestation pour autrui ; la création d'embryons humains ; la procréation médicalement assistée post-mortem ; les activités d'euthanasie.

Les biopharmas qui manipulent des organismes génétiquement modifiés («OGM») ne sont éligibles à la politique d'investissement que si elles respectent les normes légales, réglementaires et éthiques.

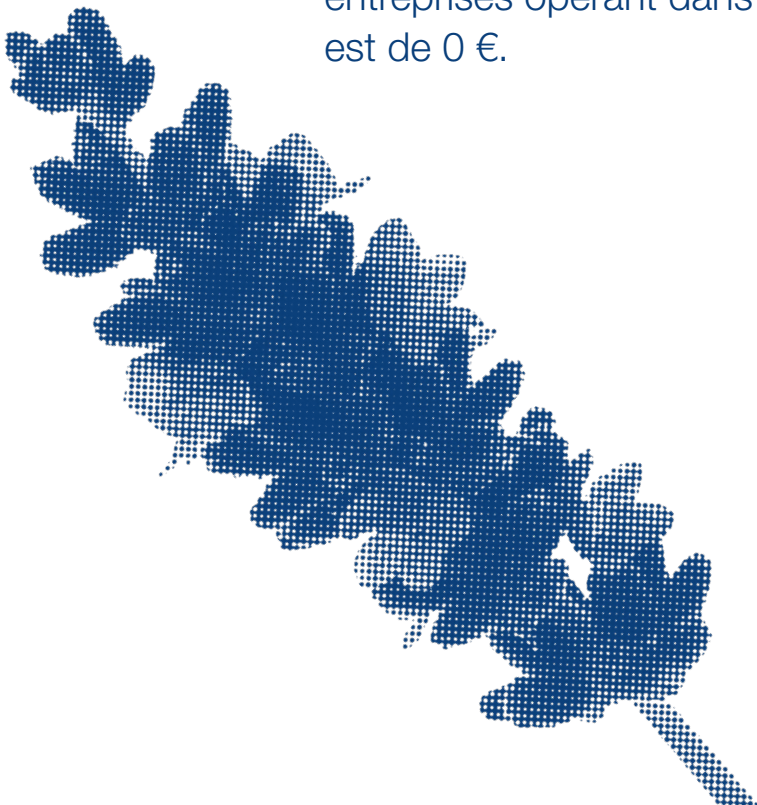


Informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles

5

Jeito effectue chaque année une évaluation de l'alignement de ses investissements avec la taxonomie européenne. À ce jour, aucun des actifs sous-jacents des fonds gérés par Jeito ne sont éligibles aux deux premiers objectifs environnementaux de la taxonomie européenne. Par conséquent, au 31 décembre 2024, le pourcentage d'investissements des fonds gérés par Jeito alignés sur la taxonomie de l'UE est de 0 %.

Par ailleurs, compte tenu de la stratégie d'investissement et de la politique d'exclusion de Jeito, le montant des actifs gérés par les fonds administrés par Jeito dans les entreprises opérant dans le secteur des énergies fossiles est de 0 €.



Alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

Stratégie d'atténuation du réchauffement climatique

La stratégie climat de la société de gestion est en cours de développement et les premiers jalons de notre approche définissant les étapes de celle-ci ont été posés. Les étapes sont au nombre de quatre, en allant de l'exclusion (voir partie engagement puis combustibles fossiles), à la réduction des émissions GES (gaz à effet de serre) lorsque possible, en passant par la mesure d'indicateurs relatifs aux risques climatiques recensés, puis la gestion de ces risques.

Au 31 décembre 2024, aucun objectif quantitatif de réduction des émissions n'avait été fixé. Toutefois, une seconde estimation, plus poussée, des émissions de GES a été réalisée en interne, reposant sur des données approximatives, puis complétée par une analyse menée par le prestataire d'estimation carbone externe permettant une estimation plus précise. Les données calculées en 2025 serviront de référence pour renforcer le reporting carbone du portefeuille, dans la mesure du possible, et pour engager un dialogue constructif avec les entreprises en portefeuille sur les stratégies potentielles de réduction des émissions.

En 2024, Jeito a poursuivi la mise en œuvre des initiatives visant avant tout à comprendre son impact environnemental en tant qu'entreprise afin de travailler sur des

plans d'action potentiels à déployer. L'optimisation des ressources et la réduction de notre impact environnemental, tant à l'échelle de Jeito que de ses sociétés en portefeuille, sont l'un de nos objectifs clés de notre agenda durable.

En 2023, Jeito redéfinissait sa politique de transport pour limiter les déplacements en avion, l'un des principaux contributeurs à notre empreinte carbone. Ainsi, en 2024, sensible aux enjeux environnementaux et ayant conscience de la nécessité de considérer et d'agir face aux urgences climatiques, Jeito continue de privilégier les modes de transport à faible émission de carbone. Les trains sont ainsi favorisés, lorsque cela est possible, pour les voyages d'affaires. L'utilisation des transports en commun pour les trajets domicile-travail est presque systématique. De même, la possibilité offerte aux employés de tététra-vailler de temps en temps et de tenir des réunions à distance aide à limiter les émissions de gaz à effet de serre liées à nos trajets quotidiens.

Dans le prolongement de notre engagement en faveur de la durabilité, la campagne de collecte de données de durabilité interne lancée en 2024 a permis à Jeito d'approfondir les initiatives liées aux enjeux climatiques mises en place par les entreprises de notre portefeuille. Grâce à cette

Prise en compte du risque climat au sein du portefeuille

initiative, il a été possible d'identifier que 14,3 % des entreprises disposent déjà d'une politique de durabilité, tandis que 21,4 % sont en cours de développement.

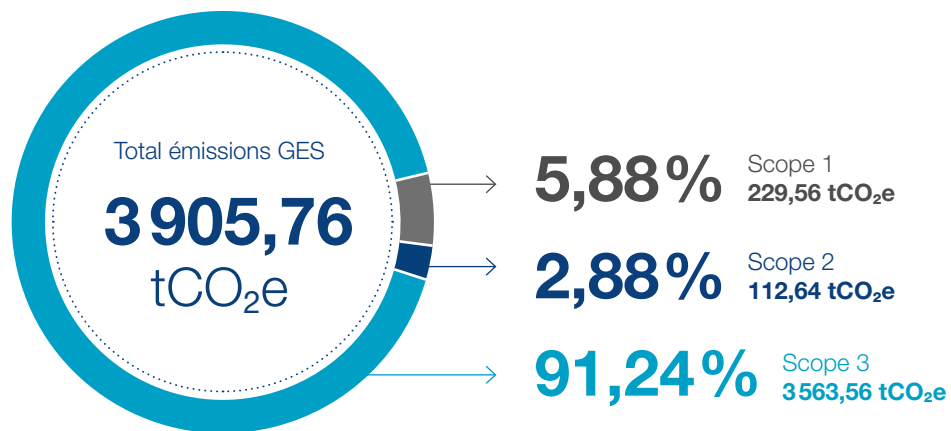
Par ailleurs, en 2024, parmi les sociétés du portefeuille, 65% des entreprises ont désigné une personne ou une instance responsable de la durabilité.

En 2024, Jeito a franchi une étape clé en réalisant pour la première fois une évaluation complète de l'empreinte carbone au sein des entreprises de son portefeuille selon le GHG Protocol (ou Protocole Gaz à Effet de Serre – GES), qui propose un cadre international pour comptabiliser et mesurer les émissions de GES. Le protocole englobe 3 scopes :

- Les émissions de scopes 1 et 2, correspondant aux émissions directes et indirectes liées à la consommation d'énergie (laboratoires, bureaux et sites techniques), varient en fonction de la taille des instal-

lations et du nombre de collaborateurs mobilisés.

- Les émissions de scope 3 englobent l'ensemble des émissions indirectes générées tout au long de la chaîne de valeur. Elles incluent notamment celles liées aux achats de matières premières et d'équipements, au transport, à la gestion des déchets, ainsi qu'aux activités externalisées. Ces émissions sont particulièrement marquées dans le secteur biopharmaceutique, où la complexité des chaînes d'approvisionnement et la forte externalisation des processus font du scope 3 la part la plus importante des émissions.



Les émissions financées par Jeito s'élèvent à environ 3 905,76 tonnes de CO₂, avec le scope 3 représentant naturellement la part la plus importante de cette empreinte. La majorité des émissions de Jeito provenant du scope 3, nous nous engageons activement à réduire notre empreinte carbone dans une démarche d'amélioration continue. Ce jalon stratégique marque le point de départ d'une démarche structurée de réduction et d'optimisation de notre impact environnemental, en cohérence avec nos engagements en matière de durabilité et d'investissement responsable.

Jeito a également lancé en 2024 une analyse externe de la quantification des émissions carbone de son portefeuille via le prestataire d'estimation carbone indépendant. De plus, en 2024, parmi les sociétés du portefeuille, 29 % d'entre elles ont réalisé une analyse interne de leur empreinte carbone.

En 2025, nous avons pour objectif de :

- finaliser une troisième estimation de l'ensemble des émissions de gaz (scopes 1 à 3) de l'ensemble de nos activités ;

- nous fixer une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre de notre portefeuille et de la société de gestion, alignée avec l'Accord de Paris.
- mettre en place des initiatives concrètes de réduction, via un double mécanisme : un échange régulier entre le responsable durabilité de Jeito et les équipes de l'entreprise, ainsi qu'une discussion annuelle en conseil d'administration portant sur le plan d'action, incluant spécifiquement cet enjeu.

Une fois la stratégie climat développée, nous serons en mesure de communiquer les éléments suivants :

- la valeur carbone des activités opérationnelles ;
- les objectifs quantitatifs et la stratégie de réduction des émissions carbone à horizon 2030, revue tous les cinq ans jusqu'à 2050 ;
- les éventuelles actions de suivi des résultats.

En suivant les recommandations du groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (Task Force on Climate-related Financial Disclosures, TCFD), nous prenons en compte les risques liés au changement climatique, dont les risques physiques (exposition des actifs réels aux conséquences physiques directement induites par le changement climatique) et les risques de transition (comme les risques réglementaires, technologiques, de marché) auxquels nous ajoutons les risques de réputation.

Les indicateurs liés à l'empreinte climatique de chaque investissement sont suivis,

comme tout autre critère de durabilité, tout au long de l'investissement. Les indicateurs de performance (KPI) collectés auprès de chaque investissement via notre questionnaire annuel – comme expliqué précédemment – nous permettent de mesurer le niveau de maturité des entreprises par rapport aux enjeux critiques identifiés. Cette analyse est transmise à chaque participation et nous permettra de mettre en œuvre une feuille de route climat détaillée, personnalisée et opérationnelle.

Parmi les indicateurs climat collectés et analysés au cours de la période d'investissement figurent notamment :

- la consommation d'énergie ;
- la politique et les pratiques de transport ;
- la formalisation d'une politique environnementale ;
- la mesure de l'empreinte carbone ;
- les initiatives environnementales visant à réduire l'empreinte carbone.

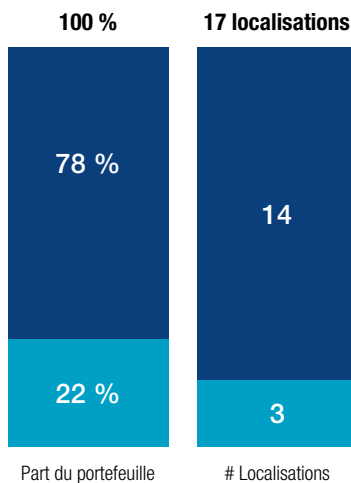
La revue de la progression de chaque investissement sur les indicateurs climatiques pertinents constitue le cœur de notre gestion des risques climat. Le détail de ces analyses est discuté avec nos participations, mais aussi en interne au sein du comité de durabilité, et transmis à nos investisseurs. Au cœur de notre approche sur le climat (et comme indiqué précédemment à la section politique d'exclusion), notre politique d'investissement exclut les activités liées à l'extraction, la production et la distribution d'énergie fossile. De ce fait, nous ne reportons aucune exposition à ces industries. À l'avenir, nous nous engageons à maintenir ces exclusions de notre activité d'investisseur.

Analyse de l'exposition des entreprises aux risques climat physiques

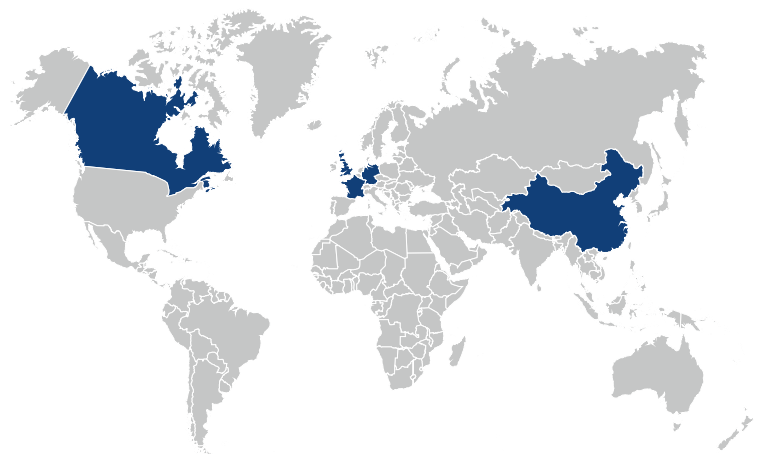
Pour mieux évaluer l'impact du changement climatique sur les entreprises du portefeuille, Jeito a réalisé une analyse complète des risques climatiques, intégrant à la fois les risques physiques aigus et chroniques.

Cette analyse repose sur les risques physiques climatiques auxquels les entreprises du portefeuille pourraient être confrontées dans les années à venir, en fonction de leur zone géographique et niveau de gravité. L'analyse s'est appuyée sur le cadre d'identification des risques physiques développé par le World Resource Institute (WRI).

Répartition des entreprises des fonds Jeito I et II en fonction du risque climatique physique associé (2024)



Cartographie des sites des entreprises du portefeuille de Jeito (2024)



■ Élevé ■ Moyen ■ Faible

Niveau de risque ■ Élevé ■ Moyen ■ Faible

Sources : Niveau d'exposition des pays aux risques physiques liés au climat selon le World Risk Index

Au 31 décembre 2024, parmi les sociétés du portefeuille, 78 % des bureaux et sites de recherche du portefeuille sont localisés dans des zones pouvant être fortement exposées à des événements climatiques extrêmes ou très extrêmes, tels que les inondations, les tempêtes ou les vagues de chaleur, pouvant à terme affecter la stabilité et la résilience des entreprises concernées si ces risques ne sont pas anticipés de manière adéquate.

Cette exposition doit toutefois être mise en perspective au regard de la nature des activités de Jeito, principalement axées sur la recherche et le développement de médicaments. Il s'agit d'un secteur à faible intensité physique et peu dépendant d'infrastructures critiques, ce qui limite aujourd'hui l'impact potentiel des risques physiques sur l'activité opérationnelle.

Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs à long terme liés à la biodiversité

Stratégie biodiversité

La santé est historiquement étroitement liée à la biodiversité et aux services écosystémiques. La richesse du vivant, à travers des espèces variées et des composés bioactifs à fort potentiel thérapeutique, a constitué un levier essentiel pour l'innovation biomédicale et un atout stratégique pour les industries pharmaceutiques et biopharmaceutiques. En tant qu'investisseur engagé dans le secteur de la santé, Jeito reconnaît le rôle fondamental de la biodiversité dans l'émergence de traitements de rupture et les risques majeurs associés à son érosion.

Conformément à ses ambitions, Jeito s'attache à renforcer sa capacité à aligner sa stratégie d'investissement sur des objectifs

de long terme en matière de biodiversité. Cela passe par une meilleure compréhension de son portefeuille et une intégration accrue des enjeux liés à la nature dans ses analyses de durabilité tout au long du cycle d'investissement.

En 2024, Jeito s'est donné l'objectif de mieux comprendre les risques et les opportunités liés à la biodiversité, tant pour ses investissements potentiels qu'existants, afin de favoriser des échanges sur la pertinence d'adopter une stratégie alignée sur les objectifs à long terme figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée en 1992. Jeito s'engage à jouer un rôle de premier plan dans la sensibilisation des entreprises aux risques liés à la biodiversité.

Analyse des impacts et dépendances du portefeuille

Afin de mieux comprendre et réduire les principaux points de pression exercés sur les écosystèmes par les activités de son portefeuille, Jeito a lancé un diagnostic complet basé sur l'approche LEAP^[1] recommandée par la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD). Cette approche repose sur une double matérialité : elle vise à évaluer à la fois l'impact des entreprises sur les écosystèmes et les risques que font peser leurs dépendances à la biodiversité sur leurs propres activités.

Dans cette optique, Jeito a mené une analyse des liens entre ses investisse-

ments et la nature. Une étude des impacts et des dépendances du portefeuille vis-à-vis de la biodiversité a été conduite à l'aide de la méthodologie ENCORE^[2].

À l'échelle des fonds gérés par Jeito, l'objectif était de déterminer dans quelle mesure les sociétés du portefeuille contribuent à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité. Étant donné la spécialisation sectorielle des fonds, 100 % du portefeuille en 2024 est classé par l'outil ENCORE dans le secteur « Recherche et développement expérimental dans le domaine des sciences

naturelles et de l'ingénierie ». Aucune pression de matérialité élevée ou très élevée n'est identifiée. Deux impacts de matérialité moyenne sont toutefois relevés : la consommation d'eau et la production de déchets solides.

- Les laboratoires et bureaux associés génèrent divers flux de déchets (y compris des déchets dangereux et radioactifs), dont une gestion inappropriée peut entraîner la dégradation des habitats et la contamination des sols.
- Quant à la consommation d'eau, bien qu'elle soit jugée élevée selon ENCORE, celle-ci demeure relativement modérée au regard des activités des sociétés en portefeuille.

Nous avons commencé à recueillir, lors de nos premiers travaux, des informations auprès des entreprises du portefeuille sur, par exemple, la production de déchets, y compris des déchets dangereux, qui pourraient avoir un impact négatif sur la biodiversité s'ils ne sont pas traités correctement. Au 31 décembre 2024, 36 % des sociétés en portefeuille manipulent des substances considérées comme dangereuses ou radioactives, avec une moyenne estimée à 662 kg par entreprise.

Nous estimons que le risque de pollution reste limité, car les entreprises sont soumises à des réglementations strictes quant à la gestion de ces déchets. Les quantités produites sont limitées à des fins de recherche, d'études précliniques et d'essais cliniques. Nous imposons une stricte adhérence aux bonnes pratiques cliniques (BPC) et aux bonnes pratiques de fabrication (BPF) dans l'ensemble de notre réseau. De plus, nous veillons à ce que les bonnes pratiques de laboratoire

(BPL) et les bonnes pratiques de pharmacovigilance (BPP) soient rigoureusement respectées pour garantir la qualité et la fiabilité des données, ainsi que la sécurité des produits.

Les données relatives à la biodiversité communiquées par les sociétés du portefeuille restent encore incomplètes, ce qui ne permet pas, à ce stade, de produire une agrégation représentative des impacts à l'échelle des fonds. En conséquence, aucun engagement spécifique n'a encore été formalisé. Toutefois, Jeito continue de suivre avec attention les analyses disponibles et les indicateurs transmis par les sociétés, afin de limiter autant que possible son empreinte sur la biodiversité. À mesure que la disponibilité, la qualité et la fiabilité des données s'amélioreront, Jeito pourra définir des objectifs concrets en matière de protection de la biodiversité.

En ce qui concerne les dépendances à la biodiversité, le seul écosystème présentant une dépendance très élevée est le service culturel. En effet, les services éducatifs, scientifiques et de recherches rendus par les écosystèmes contribuent à de nouvelles découvertes scientifiques et soutiennent le développement de nouveaux outils et techniques biotechnologiques. C'est l'observation de la nature et l'expérimentation sur des matériaux biologiques qui inspirent l'humain pour faire progresser la recherche et trouver des solutions aux enjeux de santé.

Cette analyse souligne ainsi l'importance de préserver l'intégrité des écosystèmes naturels, afin de pouvoir continuer à s'appuyer sur les ressources et leur fonctionnement pour faire progresser la recherche.

[1] Locate, Evaluate, Assess and Prepare.

[2] Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure

Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion des risques

Gestion des risques de durabilité

Les risques de durabilité et les principales incidences négatives sont pris en compte à chaque étape du processus d'investissement. Jeito applique le principe de double matérialité afin d'analyser l'incidence des risques de durabilité sur l'entreprise, ainsi que l'impact de l'entreprise sur la société. Avant tout investissement, Jeito communique un questionnaire de durabilité aux cibles d'investissement afin de réaliser leurs diagnostics et d'évaluer le degré de conformité du futur investissement par rapport à la politique d'investissement et à la politique de durabilité.

Les due diligences durabilité sont systématiques. Nous analysons chacune de nos participations selon les trois piliers de la durabilité, c'est-à-dire sous l'angle environnemental, l'angle social et l'angle de bonne gouvernance. Chacune de nos due diligences est adaptée en fonction du stade de maturité et de développement de nos participations. Ces analyses nous permettent d'engager nos sociétés en portefeuille et d'approfondir, de notre côté, notre compréhension des risques liés, au cas par

cas, puis à l'échelle de notre portefeuille. Cet exercice nous aide également à repérer les domaines dans lesquels nous pouvons améliorer les pratiques et favoriser le partage de connaissances. Pour encore plus de pertinence, nous nous autorisons à nous appuyer sur l'expertise d'un tiers indépendant qui nous aide à structurer notre politique d'investisseur durable.

Conformément à notre volonté d'être force de proposition, les représentants de Jeito qui siègent au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés du portefeuille peuvent être amenés à suggérer des actions appropriées pour atténuer tout risque de durabilité émergeant ou existant et tout impact négatif. Là aussi, pour encore plus de pertinence, nous pouvons nous appuyer sur l'expertise d'un tiers indépendant.

En cours de période de détention, l'identification des risques de durabilité se fait à l'aide d'échanges oraux, de réunions de travail, mais aussi et surtout grâce à notre questionnaire annuel soumis à toutes les

participations de notre portefeuille. Ce recueil d'informations permet de déterminer les principaux points d'attention et d'amélioration. Tenu *a minima* trimestriellement, le comité de durabilité permet de revoir la performance extra-financière de chaque entreprise en portefeuille. Ces revues font l'objet d'échanges avec les entreprises et font partie de notre accompagnement dans leur croissance.

Jeito a pour objectif de réviser et de renforcer son dispositif de gestion des risques en matière de durabilité au cours du deuxième semestre 2025. Jeito a déjà entrepris l'élaboration de feuilles de route en matière de durabilité avec certaines de ses participations, cette démarche pourra être étendue et renforcée à l'avenir.



Liste des produits financiers mentionnés en vertu des articles 8 et 9 du règlement «Disclosure» (SFDR)

Des produits financiers catégorisés article 8 SFDR

Le règlement Sustainable Financial Disclosure Regulation (SFDR) est une réglementation européenne visant à harmoniser les règles de transparence des produits financiers au regard des risques et des impacts négatifs sur la durabilité. Depuis mars 2021, il oblige les gestionnaires d'actifs à intégrer les risques ESG dans leurs processus d'investissement et à catégoriser leurs fonds en articles 6, 8 ou 9, selon leur degré d'intégration de la durabilité.

mercionalisation de sa seconde génération de fonds biopharmas ouverte à des investisseurs éligibles^[1], Jeito II, dont le montant sera communiqué à la fin de la levée de fonds.

Ces deux fonds ont été catégorisés comme article 8 selon la classification SFDR, intégrant des risques de durabilité sur la valeur des investissements et promouvant des critères environnementaux et sociaux.

Au 31 décembre 2024, Jeito gérait deux fonds. En 2024, Jeito a poursuivi la com-

Non prise en compte des impacts négatifs sur le développement durable à l'échelle de la société de gestion

- Conformément à l'article 4 du règlement SFDR, nous n'avons pas à ce jour pris en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité à l'échelle de la société de gestion et ne publions donc pas les informations mentionnées dans l'article 4.
- Par ailleurs, compte tenu de la taille, de l'échelle et de la nature des activités

d'investissement de Jeito, toutes les sociétés de son portefeuille ne sont pas en mesure, à ce jour, de rendre compte de leurs impacts négatifs. Nous ne pouvons donc pas assurer l'exhaustivité et la qualité des informations nécessaires pour nous conformer pleinement aux normes techniques associées à cet article du règlement SFDR.

[1] Les investisseurs potentiels du Fonds II sont informés que la souscription, l'acquisition, la vente et le transfert, directement ou indirectement, de parts dans le fonds sont réservés aux « investisseurs éligibles » tels que définis par l'article L.214-162-1 du Code monétaire et financier français. Les investisseurs potentiels doivent s'assurer qu'ils répondent aux exigences nécessaires avant de considérer un investissement dans le fonds.

